

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350

DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2026/04/13

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président.

Date de la convocation : 16/04/2026	Présents : BAILLEUL Béatrice, BOUILS Sandrine, CIVIL Serge, COSTE-REYES Isabelle, DEMONTE Pierre, MANCEBO Bernadette, NARANJO Laurette, PASTOU Patrice, REAL Muriel, SZEMBEL Ginette.
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 14	Absents excusés ayant donné procuration : ARBONA Armelle procuration à Isabelle COSTE-REYES, BARTHE Nicolas procuration à Serge CIVIL, GUN Philippe procuration à Béatrice BAILLEUL, MARTIN Jean-Marie procuration à Ginette SZEMBEL, VENTURA Sylvie procuration à Laurette NARANJO
	Absents : DAUDE Sébastien, MICHEL Pascale

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUP D'POUCE

Serge CIVIL informe qu'à compter de 2026, le CCAS devient l'interlocuteur privilégié des associations œuvrant dans le champ social et solidaire du territoire. Cette évolution a pour objectif de renforcer la coordination, la lisibilité et l'accompagnement des actions menées au bénéfice des publics.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 9 mars 2026, il a été proposé l'attribution d'une enveloppe de subventions aux associations et la proposition a été validée à l'unanimité.

L'association COUP D'POUCE ; dont le rôle est d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés, rompre l'isolement devant les difficultés, valoriser les compétences et le savoir-faire des personnes accueillies par le biais de différents ateliers ; a déposé un dossier de demande de subvention au CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration faisant partie de l'association COUP D'POUCE, sont invités à se retirer du débat du vote.

Ainsi, Isabelle COSTE-REYES se retire du débat et du vote.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

-DECIDE d'accorder une subvention à l'association Coup d'Pouce pour l'année 2026

-PRECISE que le montant de cette subvention sera de 4 300 €

Fait à Toulouges, le 29 avril 2026

Le Président du CCAS
Nicolas BARTHE



Pour le Président empêché,
le Vice Président
Serge CIVIL

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 04/05/26